



A vos cultures

N° 21 – 5 juillet 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal n°21.

A RETENIR :

MAIS : Pyrale : Poursuite des captures et pic de larves, les interventions doivent se terminer.

MAIS :

Sur l'Allier, les stades observés vont de 12 feuilles à floraison mâle.

PYRALES :

Avec le retour de conditions humides et fraîches, les captures de pyrales se sont poursuivies avec des individus présents sur 13 lieux sur 19 observés.

RAPPEL :

Trois types de traitements peuvent être envisagés pour lutter contre la pyrale :

- **Le traitement par trichogramme positionné au début des pontes : ces trichogrammes doivent être en place**
- Le traitement avec un insecticide au stade limite passage tracteur : pour les situations où le matériel de pulvérisation nous oblige à positionner son traitement au stade Limite Passage Tracteur.
- Le traitement avec un insecticide au pic de vol
C'est ce dernier type de traitement qui présente la meilleure régularité pluriannuelle avec des efficacités de l'ordre de 75% en pluriannuel. Les deux autres types de traitement ont des efficacités plus variables (de 50 à 75%) suivant le déroulement du vol et des pontes.

Au vu des captures, et au vu des sommes de températures accumulées nous avons dépassé le pic de vol la semaine dernière, le pic de larves devrait être atteint en fin de semaine. Les interventions doivent se terminer pour la stratégie « traitement avec un insecticide au pic de vol ».

Rappel du choix du produit dans le cas d'un traitement insecticide :

Intervention au pic de vol : il est possible d'utiliser le **CORAGEN** avec possibilité de moduler la dose (chlorantraniliprole 200g/l) 0.075 à 0.1 litre ou d'opter pour une pyréthriinoïde homologuée sur pyrale type **KARATE ZEON** à 0.2 litre (lambda cyhalothrine 100 g/l).

Si présence de pucerons au moment du traitement opter pour le CORAGEN qui limitera le risque de pullulation de pucerons, car moins agressif sur les auxiliaires, même raisonnement si votre traitement vise également les Héliothis, préférez le CORAGEN à une pyréthriinoïde.

PUCERONS :

Six parcelles sur les treize observées présentent des pucerons du genre Sitobion Avenae avec de 1 à 10 pucerons par plante, à l'exception d'une parcelle de l'Allier où 51 à 100 pucerons par plantes sont dénombrés.

Le maïs est sensible autour de la floraison fécondation avec un seuil théorique de 200 pucerons/plantes. En effet, une pullulation trop importante sur les feuilles du haut de la plante peut empêcher une bonne fécondation à cause du dépôt de miellat sur les soies.

CICCADELLES VERTES :

Présence signalée dans 5 parcelles du réseau sur les feuilles F2 à F8.

A noter que le seuil n'est atteint que lorsque les feuilles à hauteur de l'épi sont atteintes, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
[e-phy catalogue produits phyto](#)
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toutes autres informations : [Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)



La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*